

Subventions « Patrimoine »

L'Etablissement a été sollicité pour une participation financière à 4 projets, présentés ci-après et récapitulés dans un tableau en fin de note.

Il est rappelé que le budget 2018 correspondant à ce volet s'élevait au total à 75 000 € pour l'ensemble du bassin fluvial. Depuis le début de l'année, l'Etablissement a donné un avis favorable au financement de 18 opérations pour un montant total de plus de 60 000 €.

Compte-tenu du montant de crédits disponibles, la totalité des demandes ne peut être satisfaite, et seule la première est proposée pour co-financement par l'Etablissement. Ceci à raison de l'intérêt particulier qu'elle présente en termes d'ancrage local des aménagements de Naussac (en l'occurrence le projet de microcentrale), propriétés de l'Etablissement.

1) Installation d'une aire de pique-nique sur la commune de Chastanier (48)

Le Comité syndical du 31 octobre 2018 a examiné un point relatif à l'avancement du projet de microcentrale sur le site de Naussac.

Il était notamment précisé que suite à la transmission des projets de conventions en décembre 2017 aux propriétaires des terrains concernés (1 commune et 5 particuliers), deux demandes avaient été adressées à l'Etablissement.

La dernière, reçue le 24 septembre 2018, émanant de M. Guy ODOUL, Maire de Chastanier, commune concernée par l'emprise du projet. Ce dernier évoquait notamment l'intégration dans le programme de travaux d'une mesure compensatoire, sous la forme de l'aménagement d'une aire de pique-nique.

Depuis cette date, des échanges ont eu lieu et deux devis ont été transmis. Ceux-ci concernent la création d'un parking et la réalisation d'une aire de pique-nique pour un montant total de 18 336 € TTC (cf. détail des coûts présenté ci-dessous).

		HT	TTC
1	Fourniture et pose d'un panneau d'information	500,00 €	600,00 €
2	Aménagement de l'aire de pique-nique	2 200,00 €	2 640,00 €
3	Fourniture et pose d'une barrière amovible	980,00 €	1 176,00 €
4	Fourniture et pose d'une clôture	2 800,00 €	3 360,00 €
5	Tables et bancs	3 520,00 €	4 224,00 €
6	Réalisation d'une plateforme pour l'aire de pique-nique	1 200,00 €	1 440,00 €
7	réalisation d'un parking de 400 m2	2 880,00 €	3 456,00 €
8	Aménagement du parking	1 200,00 €	1 440,00 €
	TOTAL	15 280,00 €	18 336,00 €

Il est proposé d'écarter les dépenses 7 et 8 relatives au parking et de ne retenir pour la subvention que celles liées à l'aire de pique-nique, soit les postes 1 à 6 du tableau présenté ci-dessus, pour un montant total de subvention de 13 440,00 € TTC (73,3 % du montant total).

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

2) Edition et diffusion d'un livre suite au travail documentaire photographique et sonore « Portrait de Loire » (association fleuve Loire fertile – 42)

En 2014 et 2015, un travail documentaire (au travers de portraits d'habitants) sur le lien des habitants au fleuve Loire dans le bassin roannais a été réalisé par une photographe professionnelle. Pour ce travail, une subvention de l'Etablissement avait été versée à hauteur de 3 025,70 €.

L'association souhaite maintenant, à partir de ce travail qui s'est élargi depuis, réaliser un ouvrage de 160 pages (1 000 exemplaires) présentant ces portraits.

Le plan de financement de l'opération est présenté ci-dessous :

Postes de dépenses	Montant (€)	Financeur(s)	Montant (€)	%
Edition de l'ouvrage (LIBEL éditions)	17 407,50 €	Financements privés	4 000,00 €	20 %

Coordination du projet d'édition	2 000,00 €	CR Auvergne Rhône Alpes	3 000,00 €	15 %
Diffusion de l'ouvrage	500,00 €	EP Loire	3 000,00 €	15 %
Frais divers	92,50 €	CD 42	3 000,00 €	15 %
		Collectivités locales	3 000,00 €	15 %
		Fonds européens LEADER	4 000,00 €	20 %
TOTAL	20 000,00 €	TOTAL	20 000,00 €	

La disponibilité actuelle de crédits ne permet pas de donner une suite favorable à cette demande.

3) Rivières d'images et fleuves de mots 2019 (SOS Loire vivante / ERN France – 43)

Rivières d'images et Fleuves de mots est un programme d'éducation à l'environnement mené par SOS Loire Vivante depuis plus de vingt ans sur le bassin fluvial, avec le soutien notamment de l'Etablissement.

Son objectif est la sensibilisation des enfants à l'environnement des rivières dans toutes ses composantes. Il ambitionne de faire prendre conscience aux enfants de leur appartenance à une même entité qu'est le bassin versant de la Loire. Il prend la forme d'un concours d'arts plastiques, visuels (multimédia) et de poésie permettant un décloisonnement des disciplines autour de l'exploration de la rivière sur un thème défini annuellement (inondations, biodiversité, qualité de l'eau, baignade, continuité écologique, dynamique fluviale...) et d'une restitution artistique des découvertes faites tout au long de l'année. La valorisation du travail réalisé par les enfants se fait grâce à un module d'expositions itinérantes.

Pour cette 22^{ème} édition (2019), le thème retenu est : « Un peu de ma rivière dans l'océan ».

Le budget prévisionnel est le suivant :

Poste de dépenses	Montant (€)	Financeur(s)	Montant (€)	%
Coordination et animation du concours, exposition finale, outils pédagogiques	59 000 €	Etat	27 120 €	30 %
Concours	14 100 €	AFB	7 500 €	8 %
Communication et développement du programme	17 500 €	Etablissement public Loire	9 040 €	10 %
		Auto-financement et sponsoring	46 940 €	52 %
TOTAL	90 600 €	TOTAL	90 600 €	

La disponibilité actuelle de crédits ne permet pas de donner une suite favorable à cette demande.

4) Maison de la Loire d'Indre-et-Loire – « Les semaines de l'eau » (2018-2019)

Dans ce cadre, la Maison de Loire 37 a organisé à destination du grand public le 16 octobre dernier une conférence sur les cyanobactéries ainsi que des modules d'animation pour des classes de CM1 de la ville de Montlouis-sur-Loire (37). L'objectif est de sensibiliser sur les différents aspects de l'eau (par plusieurs approches : naturaliste, environnementale, artistique ou culturelle). Cette initiative fait suite à une première édition en 2017 pour laquelle l'Etablissement avait apporté une subvention de 1 324 €.

Budget prévisionnel :

Postes de dépenses	Montant (€)	Financeur(s)	Montant (€)	%
Animations scolaires et grand public	7 500 €	Région Centre Val-de-Loire	7 950 €	50 %
Montage projet	7 200 €	Etablissement public Loire	1 590 €	10 %
Conférences	1 200 €	Ville de Montlouis	3 180 €	20 %
		Autofinancement	3 180 €	20 %
TOTAL	15 900 €	TOTAL	15 900 €	

La disponibilité actuelle de crédits ne permet pas de donner une suite favorable à cette demande.

Intitulé des projets soumis	Porteur/Bénéficiaire	Budget total	Avis sur les critères d'éligibilité			Subvention sollicitée		Proposition des services
			A	B	C			
Installation d'une aire de pique-nique sur la commune de Chastanier	Mairie de Chastanier (48)	18 096,00 €				18 096,00 €	100 %	13 440,00 €
Edition et diffusion d'un livre suite au travail documentaire photographique et sonore « Portrait de Loire »	Association fleuve Loire fertile (42)	20 000,00 €	X	X	X	3 000,00 €	15 %	
Rivières d'images et fleuves de mots 2019	SOS Loire vivante / ERN France (43)	90 600,00 €	X	X	X	9 600,00 €	10 %	
Les semaines de l'eau » (2018-2019)	Maison de la Loire d'Indre-et-Loire (37)	15 900,00 €		X		1 590,00 €	10 %	
TOTAL								

Subventions « Patrimoine » – Dans la limite du montant de crédits prévu chaque année, l'Etablissement public Loire soutient des actions à caractère patrimonial menées par des collectivités, des associations ou encore d'autres acteurs privés. Cet appui se décline dans plusieurs domaines, notamment les suivants : culturel, festif ou sportif.

Pour être éligible, un projet doit intégrer au moins deux des dimensions suivantes :

- l'itinérance à l'échelle du bassin (A) ;
- l'interrégionalité et l'interdépartementalité (B) ;
- l'exemplarité, l'innovation et le caractère reproductible des interventions (C).

La participation financière de l'Etablissement public Loire est établie comme suit :

- demandes relatives à des « produits » : subvention jusqu'à hauteur de 10 % ou du plus petit montant (indiqué dans le plan de financement) octroyé par une collectivité membre ; possibilité de pondération de 1 à 3 en fonction de la disponibilité ou du libre usage du produit ;
- demandes relatives à des « manifestations » : subvention jusqu'à hauteur de 5 % ou du plus petit montant (indiqué dans le plan de financement) octroyé par une collectivité membre ; pour les montants les plus élevés, possibilité de pondération de 1 à 3 en fonction de la visibilité.

De préférence, la règle la plus favorable aux finances de l'Etablissement est appliquée.

En lien avec l'intégration territoriale de la gestion des ouvrages dont il est propriétaire, l'Etablissement accorde une attention particulière aux demandes présentant un intérêt local concernant les sites de Villerest et de Naussac, pour lesquels il peut être dérogé aux critères ci-dessus.

Une visibilité du soutien octroyé par l'Etablissement public Loire est demandée, avec notamment la présence de son logo sur tous les supports de diffusion et de communication, voire l'invitation de représentants pour les manifestations financées.

Extrait du Règlement budgétaire et financier (juin 2016)